



Commune de
Villetaneuse

Centre d'Initiation Culturelle et Artistique Enseignement artistique en cas de suspension des cours en présentiel

Dans le cadre de la crise sanitaire actuellement en cours, l'équipe du CICA reste mobilisée. C'est pourquoi nous proposons aux familles et élèves qui le souhaitent de bénéficier d'un suivi pédagogique à distance via les outils numériques. Les enseignants du CICA proposent aux élèves plusieurs modalités de suivi pédagogique à distance. Les professeurs vous contacteront aux horaires habituels de cours pour en fixer les modalités.

Les familles qui souhaitent participer sont priées de remplir et renvoyer l'autorisation ci-dessous à l'administration du CICA : cica@mairie-villetaneuse.fr

Vous pouvez contacter le service culturel au 01 85 57 39 80 pour toute question.

Autorisation de contact pour les élèves mineurs du CICA

Année 2021/2022

Je soussigné·e :

Résidant :

Responsable légal de

l'élève : Né·e le :

Inscrit·e au cours de : Musique Danse Théâtre

autorise les enseignants du CICA à entrer en contact avec l'enfant susnommé via :

- mail à l'adresse suivante¹ :
- téléphone au numéro suivant :

autorise le cours en visioconférence aux horaires habituels des cours sous ma supervision.

Fait à le..... Signature.....

L'ensemble des informations ci-contre seront transmises aux professeurs du CICA afin d'assurer la continuité pédagogique à distance. Pour toute demande relative à ces données, dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) contactez le service culturel au 01 85 57 39 80.

Service culturel – 1^{er} étage de la mairie – 1 place de l'hôtel de ville 93430 Villetaneuse – tél 01.85.57.39.80

¹Vous pouvez donner plusieurs adresses si vous le souhaitez, dans ce cas tous les mails seront adressés en copie à toutes les adresses mentionnées.